

1. Dette publique	
Frais de service.....	\$195 millions
2. Paiements aux provinces	
Transferts fiscaux.....	156 "
Assurance-hospitalisation.....	95 "
Assurance soins médicaux.....	70 "
Enseignement postsecondaire... ..	49 "
Régime d'assistance publique du Canada.....	38 "
3. Blé	
Frais fixes concernant les réserves provisoires de blé et paiement anticipés pour le grain des Prairies.....	44 "

On peut donc constater que de l'augmentation globale, \$651 millions, soit 73 p. 100, sont attribuables aux dépenses statutaires, et de ce montant, \$408 millions iront aux paiements accrus aux provinces.

Je tiens à mentionner que les gouvernements provinciaux ont été priés durant les dernières semaines de nous fournir les prévisions les plus à jour de leurs dépenses afférentes au Régime d'assistance publique du Canada, à la Loi sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques, à l'assurance soins médicaux et à l'enseignement postsecondaire. Leurs dernières prévisions sont compatibles avec les montants qui figurent dans le budget des dépenses déposé aujourd'hui.

Les dépenses au sujet desquelles le Parlement sera prié d'allouer des fonds, catégorie où le gouvernement a liberté d'action dans la répartition des ressources, s'élèvent à 6,587 millions, ou 51 p. 100 du budget des dépenses. Des ressources additionnelles s'élevant à 293 millions sont attribuées aux programmes suivants auxquels le gouvernement accorde une haute priorité:

Expansion économique régionale, augmentation de 75 millions de dollars, expansion du bilinguisme, augmentation de 52 millions, services postaux, augmentation de 36 millions, Affaires indiennes et esquimaudes, augmentation de 34 millions, Gendarmerie royale du Canada, y compris les services de police pour les provinces, augmentation de 26 millions, services aériens, augmentation de 22 millions, perfectionnement et utilisation de la main-d'oeuvre, augmentation de 21 millions, assistance pour l'expansion inter-

naionale, augmentation de 15 millions, stimulants à l'industrie à l'égard des innovations et des perfectionnements technologiques, augmentation de 12 millions.

Puisque l'augmentation globale des postes qui doivent être votés chaque année par le Parlement s'élève à un total de \$241 millions, et que les programmes prioritaires énumérés ci-dessus augmentent de \$293 millions, les budgets combinés de 1970-1971 de tous les autres programmes compris dans cette catégorie ont été réduits, comparativement à 1969-1970, d'un total net de \$52 millions, pour s'établir à \$4,698 millions. Cette réduction et la nécessité qui en découle d'absorber les augmentations de traitements et de prix dans les limites de cette affectation totale moindre traduisent de fait une diminution sensible du coût de ces programmes.

Sauf le service de la dette publique pour lequel il n'y a rien d'autre à faire que de payer, les programmes pour lesquels des augmentations sont prévues se rattachent aux priorités fondamentales du pays: unité nationale, justice sociale, éducation et expansion économique tant au Canada que dans les pays en voie de développement.

Les niveaux planifiés des effectifs dans la Fonction publique continuent de suivre la courbe descendante indiquée dans les prévisions des dépenses de 1969-1970. Le tableau qui figure à la page LXX du budget actuel annonce la continuation de cette tendance en 1970-1971 et accuse une réduction d'environ 7,500 employés dans le niveau planifié de l'emploi permanent.

Le dépôt du présent budget marque un progrès important dans l'effort du gouvernement en vue d'améliorer le processus de la répartition des ressources et de mieux informer le Parlement et le peuple canadien des objectifs, des opérations et des frais des ministères et des départements du gouvernement. La présentation de ce budget des dépenses est radicalement différente de celle suivie depuis plus d'un demi-siècle. Pour la première fois, les propositions des dépenses des ministères et des départements sont clairement formulées en fonction de programmes. Les objectifs et les sous-objectifs de chaque programme sont énoncés et la nature du programme est précisée au moyen d'une description des activités poursuivies en vue d'atteindre les objectifs du programme.

L'ensemble des dépenses proposées au Parlement pour chaque programme est classé, primo, en fonction de ces activités et, secondo, en fonc-